



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du

Jeudi 07 juillet 2022 à 19h00

Salle des Associations, 88420 MOYENMOUTIER

Etaient présents :

HIRLI Jean, Maire.

COURRIER Jean-Claude, DUCRET Delphine, DANIEL Anthony, CREPET Katia, GÉRARD Olivier Adjoint

MICHEL Charles, Conseiller délégué.

PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CHRISTAL Agnès, MACHADO Rui Manuel, PARMENTIER Sonia, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, KRIEGUER Daniel, SIMON Patricia, MARCHAL Jean-Jacques
Conseillers.

Ont donné pouvoir :

BOURDET Gaël à DUCRET Delphine
CLEVENOT Elise à BARROIS Valérie
THIEBAUT Emmanuel à MARCHAL Jean-Jacques
PETITNICOLAS Yolande à PARMENTIER Sonia

Absent non excusé :

COLIN Alexandre
MEYER Evelyne

Secrétaire de séance :

DUCRET Delphine

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de suffrages exprimés présents	Nombre de suffrages exprimés avec pouvoir
23	17	21

Le quorum est atteint.

Ordre du jour de la séance

- Délibération n°07202202 - Avenant à la mission de commercialisation des parcelles constructibles des Jardins de l'Abbaye. – Approuvée
- Délibération n°07202203 - Convention opérationnelle entre la commune de Moyenmoutier et l'EPFGE pour organiser les conditions de cession du site Peaudouce – Approuvée
- Délibération n°07202204 - Plan de financement pour la réalisation d'un plateau sportif. - Approuvée
- Délibération n°07202205 - Attribution subventions exceptionnelles. – Approuvée
- Délibération n°07202206 - Répartition du capital social de la société SPL-Xdémat au 1er semestre 2022. – Approuvée
- Délibération n°07202207 - Décision modificative budget commune. – Approuvée
- Délibération n°07202208 - Adhésion au dispositif Alcome : Agir ensemble pour la réduction des mégots mal jetés dans l'espace public. – Approuvée
- Délibération n°07202209 - Avenant lot 3 Espaces Verts : Aménagement du Petit Himbaumont - Approuvée
- Délibération n°07202210 - Franchise de TVA concernant la refacturation des heures effectuées au titre du service des eaux à la CASDDV – Approuvée

COMMUNE DE
MOYENMOUTIER
DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES
NOMBRE DE CONSEILLERS :
• EN EXERCICE : 23
• PRESENTS : 17
• VOTANTS : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MOYENMOUTIER, légalement convoqué le jeudi 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HIRLI, Maire

Etaient présents :

HIRLI Jean, **Maire.**

COURRIER Jean-Claude, DUCRET Delphine, DANIEL Anthony, CREPET Katia, GERARD Olivier, **Adjoint.**

MICHEL Charles, **Conseiller Délégué.**

PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CHRISTAL Agnès, MACHADO Rui Manuel, PARMENTIER Sonia, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, KRIEQUER Daniel, SIMON Patricia, MARCHAL Jean-Jacques. **Conseillers.**

Absents non excusés : COLIN Alexandre, MEYER Evelyne.

Ont donné pouvoir : BOURDET Gaël à DUCRET Delphine, CLEVENOT Elise à BARROIS Valérie, THIEBAUT Emmanuel à MARCHAL Jean-Jacques, PETITNICOLAS Yolande à PARMENTIER Sonia.

Secrétaire de séance : DUCRET Delphine

Objet : Avenant à la mission de commercialisation des parcelles constructibles des jardins de l'Abbaye.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	21	19		2	2

Vu la délibération 088-21903195 11 du 14 avril 2017 portant convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage ;

Vu la délibération 088-218803195 15 du 22 juin 2018 décidant d'une mission d'urbanismes - architecte en chef ;

Vu le devis d'honoraires proposé par l'Atelier A4 en date du 07 février 2022 ;

Vu l'avenant n°1 portant sur le Marché de coordination, architecturale et environnementale (accord-cadre à bons de commande) récapitulé comme suit :

Objet du marché : Mission de coordination urbaine architecturale et environnementale.

Code service : 339100

N° engagement : 18-43398

Date de notification du marché : 11/06/2018

Rémunération :

Montant de base du marché	44 500.00 € ht
Démarrage phase 1	14/09/2018
Démarrage phase 2	03/06/2019

Incidence du présent avenant sur les conditions du marché :

Incidence de l'avenant sur le montant du marché	+ 6 000.00 € ht
Nouveau montant du marché	50 500.00 € ht
Pourcentage d'augmentation	13.48 %

Consistance des modifications :

Les modifications portent sur :

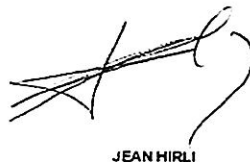
- Le nouveau SIRET, à savoir :
 - N° 413 957 887 00032
- La réactualisation et le réajustement de l'étude de pré programmation, ainsi que les modifications à apporter au CPAUPE (Cahier des prescriptions et recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales).

Nouveau montant du marché :

Le montant du marché initial étant de	44 500.00 € ht
Modifié en augmentation de 13.48 %	
Avenant n° 1	6 000.00 € ht
Est porté à la somme de	50 000.00 € ht
TVA 20 %	10 100.00 € HT
Soit	60 600.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°1 intitulé Marché de coordination urbaine architecturale et environnementale (accord cadre à bons de commande).



JEAN HIRLI

JEAN HIRLI
2022.07.11 13:03:29 +0200
Ref:20220711_114801_1-1-O
Signature numérique
le Maire

COMMUNE DE
MOYENMOUTIER
DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES
NOMBRE DE CONSEILLERS :
• EN EXERCICE : 23
• PRESENTS : 17
• VOTANTS : 21

<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MOYENMOUTIER, légalement convoqué le jeudi 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HIRLI, Maire</p> <p><u>Étaient présents :</u> HIRLI Jean, Maire. COURRIER Jean-Claude, DUCRET Delphine, DANIEL Anthony, CREPET Katia, GERARD Olivier, Adjoint. MICHEL Charles, Conseiller Délégué. PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CHRISTAL Agnès, MACHADO Rui Manuel, PARMENTIER Sonia, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, KRIEGUER Daniel, SIMON Patricia, MARCHAL Jean-Jacques. Conseillers.</p> <p><u>Absents non excusés :</u> COLIN Alexandre, MEYER Evelyne.</p> <p><u>Ont donné pouvoir :</u> BOURDET Gaël à DUCRET Delphine, CLEVENOT Elise à BARROIS Valérie, THIEBAUT Emmanuel à MARCHAL Jean-Jacques, PETITNICOLAS Yolande à PARMENTIER Sonia.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> DUCRET Delphine</p>

Objet : Convention opérationnelle entre la commune de Moyennmoutier t l'EPFGE pour organiser les conditions de cession du site Peaudouce.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	21	21			

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de la convention du 01/12/2006, modifiée par avenants 1 et 2, l'EPFGE a procédé à l'acquisition d'un ensemble immobilier à usage industriel aujourd'hui démolit, sis 1 rue des Enclos à Moyennmoutier. Cette convention étant arrivée à échéance, le bureau de l'EPFGE a validé, par délibération en date du 04 mai 2022, une nouvelle convention confirmant les modalités de cession du site.

Le prix de la cession de ces biens à la commune de Moyennmoutier, dépendant d'un ensemble cadastrée section AD 196. AD 421. AD 422, d'une superficie totale de 05ha69a57ca, s'établir ainsi :

- Prix d'acquisition 311 001.00 € ht
- Frais divers 6 271.57 € ht
- Prix ht 317 272.57 € ht
- TVA 63 454.51 € ht
- Prix TTC 380 727.08 € HT

Ce prix sera payable selon l'échéancier suivant :

2022	63 454.51 €
2023	63 454.53 €
2024	63 454.51 €
2025	63 454.51 €
2026	63 454.51 €
2027	63 454.51 €
TOTAL	380 727.08 €

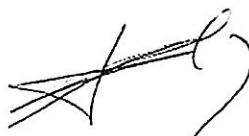
Après consultation du domaine sur la valeur vénale en date du 31/05/2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Valide le prix de cession et l'avis des Domaines.

Autorise l'acquisition de ce bien auprès de l'Epfge dans les conditions prévues dans la convention foncière et librement consenties.

Désigne Maître Jeanmaire, Lançon, Colin notaires associés pour représenter la commune de Moyemnoutier.



JEAN HIRLI

JEAN HIRLI
2022.07.11 13:03:27 +0200
Ref:20220711_115006_1-1-O
Signature numérique
le Maire

COMMUNE DE MOYENMOUTIER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MOYENMOUTIER, légalement convoqué le jeudi 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HIRLI, Maire <u>Etaient présents :</u> HIRLI Jean, Maire. COURRIER Jean-Claude, DUCRET Delphine, DANIEL Anthony, CREPET Katia, GERARD Olivier, Adjoint. MICHEL Charles, Conseiller Délégué. PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CHRISTAL Agnès, MACHADO Rui Manuel, PARMENTIER Sonia, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, KRIEGUER Daniel, SIMON Patricia, MARCHAL Jean-Jacques. Conseillers. <u>Absents non excusés :</u> COLIN Alexandre, MEYER Evelyne. <u>Ont donné pouvoir :</u> BOURDET Gaël à DUCRET Delphine, CLEVENOT Elise à BARROIS Valérie, THIEBAUT Emmanuel à MARCHAL Jean-Jacques, PETITNICOLAS Yolande à PARMENTIER Sonia. <u>Secrétaire de séance :</u> DUCRET Delphine
DEPARTEMENT DES VOSGES	
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES	
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
• EN EXERCICE : 23	
• PRESENTS : 17	
• VOTANTS : 21	

Objet : Plan de financement pour la réalisation d'un plateau sportif de proximité.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	21	14	7		

Vu la délibération 262022 du 31 mars 2022 portant désignation du maître d'œuvre pour la réalisation d'un plateau sportif de proximité.

Vu la restitution de l'étude AVP/PRO du plateau sportif de proximité, par le bureau d'études en aménagement de territoire Concept Pro.

Monsieur le Maire expose,

Ce projet d'aménagement sportif s'inscrit dans une logique citoyenne et paysagère et dans le cadre de l'aménagement global de la commune.

L'objectif de la municipalité est de mettre à disposition de la population, cet espace public à vocation sportive dans un espace équitablement partagé à tous (automobilistes, cyclistes, piétons...).

La municipalité souhaite que cet ensemble soit éclairé afin de permettre la pratique du sport en fin de journée ou le matin notamment l'hiver.

Les travaux consisteront à :

- Terrassement / structuration
- Bordure / revêtements et réseaux
- Equipement du plateau sportif
- Paysagiste Equipement
-

L'estimation prévisionnelle des travaux a été dressée par le maître d'œuvre sur la base des prix pratiqués dans la région pour des travaux similaires.


Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 313 762.00 € ht.

A ce montant s'ajoute les études et divers pour un montant de 15 688.00 € ht.

Le coût total de l'opération est estimé à 329 450.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Autorise Mr le Maire à solliciter tous les intervenants susceptibles de subventionner le projet notamment dans le cadre du Programme des Equipements sportifs de proximité annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021 dont le déploiement a été confié à l'Agence National du Sport.



JEAN HIRLI

JEAN HIRLI
2022.07.11 13:03:35 +0200
Ref:20220711_115606_1-1-O
Signature numérique
le Maire

COMMUNE DE
MOYENMOUTIER
DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES
NOMBRE DE CONSEILLERS :
• EN EXERCICE : 23
• PRESENTS : 17
• VOTANTS : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MOYENMOUTIER, légalement convoqué le jeudi 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HIRLI, Maire

Étaient présents :

HIRLI Jean, Maire.

COURRIER Jean-Claude, DUCRET Delphine, DANIEL Anthony, CREPET Katia, GERARD Olivier, Adjoints.

MICHEL Charles, Conseiller Délégué.

PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CHRISTAL Agnès, MACHADO Rui Manuel, PARMENTIER Sonia, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, KRIEGUER Daniel, SIMON Patricia, MARCHAL Jean-Jacques. Conseillers.

Absents non excusés : COLIN Alexandre, MEYER Evelyne.

Ont donné pouvoir : BOURDET Gaël à DUCRET Delphine, CLEVENOT Elise à BARROIS Valérie, THIEBAUT Emmanuel à MARCHAL Jean-Jacques, PETITNICOLAS Yolande à PARMENTIER Sonia.

Secrétaire de séance : DUCRET Delphine

Objet : Attribution subventions exceptionnelles.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	21	19		2	

Médianifêtes

En date du 18 mai 2022, un comité des fêtes nommé Médianifêtes a été créé sur la commune de Moyenmoutier.

L'objet de cette association sera d'organiser des fêtes et des manifestations de qualité dans la commune, favoriser le rayonnement de la commune par l'organisation ou la participation aux fêtes, repas et autres animations tant sur le territoire de la commune qu'à l'extérieur, établir une liaison entre les différentes associations locales et leur venir en soutien dans l'organisation d'évènements, établir chaque année vers le mois d'octobre le calendrier des fêtes organisées sur la commune.

Le Club des Sans Soucis

Le club des Sans Soucis a mis à disposition du Club Informatique URNPA nouvellement créé, sa connexion internet.

AAPPMA

L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pour projet la création d'un sentier pédagogique (étude des grenouilles, têtards, faune et flore...).

Le Souvenir Français

Pour rappel : le Souvenir Français est une association créée en 1887 qui garde le souvenir des soldats morts pour la France par l'entretien de tombes et de monuments commémoratifs.

Afin de soutenir ces associations dont l'objet est l'intérêt général, la commune de Moyenmoutier propose d'attribuer une subvention de :

- 5 000.00 € pour le comité des fêtes Médiannifêtes
- 405.00 € pour le Club des Sans Soucis
- 500.00 € pour AAPPMA
- 100.00 € pour le Souvenir Français

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution de ces subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

- 5 000.00 € pour le comité des fêtes Médiannifêtes
- 405.00 € pour le Club des Sans Soucis
- 500.00 € pour AAPPMA
- 100.00 € pour le Souvenir Français

Autorise Mr le Maire à imputer la dépense en résultant au budget communal.



JEAN HIRLU

JEAN HIRLI
2022.07.11 13:03:38 +0200
Ref:20220711_115801_1-1-O
Signature numérique
le Maire

COMMUNE DE
MOYENMOUTIER
DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES
NOMBRE DE CONSEILLERS :
• EN EXERCICE : 23
• PRESENTS : 17
• VOTANTS : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MOYENMOUTIER, légalement convoqué le jeudi 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HIRLI, Maire

Etaient présents :

HIRLI Jean, **Maire.**

COURRIER Jean-Claude, DUCRET Delphine, DANIEL Anthony, CREPET Katia, GERARD Olivier, **Adjoints.**

MICHEL Charles, **Conseiller Délégué.**

PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CHRISTAL Agnès, MACHADO Rui Manuel, PARMENTIER Sonia, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, KRIEGUER Daniel, SIMON Patricia, MARCHAL Jean-Jacques. **Conseillers.**

Absents non excusés : COLIN Alexandre, MEYER Evelyne.

Ont donné pouvoir : BOURDET Gaël à DUCRET Delphine, CLEVENOT Elise à BARROIS Valérie, THIEBAUT Emmanuel à MARCHAL Jean-Jacques, PETITNICOLAS Yolande à PARMENTIER Sonia.

Secrétaire de séance : DUCRET Delphine

Objet : Répartition du capital social de la société SPL-Xdémat au 1^{er} semestre 2022

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	21	21			

La société publique locale dénommée SPL-Xdémat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis 2018 la Commune de Moyenmoutier a adhéré à la société ainsi que les départements de la Haute Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe et Moselle ainsi que de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Fin avril 2022, SPL-Xdémat comptait 3 025 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux Comptes.

A l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} semestre 2021, 330 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 7 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires d'en sortir et un à revendre son action avant sa fusion avec une structure déjà membre. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- Le département de l'Aube : 6 562 actions soit 51.11 % du capital social
- Le département de l'Aisne : 766 actions soit 5.97 % du capital social
- Le département des Ardennes : 298 actions soit 2.32 % du capital social
- Le département de la Marne : 566 actions soit 4.41 % du capital social
- Le département de la Haute Marne : 276 actions soit 2.15 % du capital social
- Le département de Meurthe et Moselle : 394 actions soit 3.07 % du capital social
- Le département de la Meuse : 515 actions soit 4.01 % du capital social
- Le département des Vosges : 381 actions soit 2.97 % du capital social
- Les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23.99 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Or, selon l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicables aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- Le département de l'Aube : 6 562 actions soit 51.11 % du capital social
- Le département de l'Aisne : 766 actions soit 5.97 % du capital social
- Le département des Ardennes : 298 actions soit 2.32 % du capital social
- Le département de la Marne : 566 actions soit 4.41 % du capital social
- Le département de la Haute Marne : 276 actions soit 2.15 % du capital social
- Le département de Meurthe et Moselle : 394 actions soit 3.07 % du capital social
- Le département de la Meuse : 515 actions soit 4.01 % du capital social
- Le département des Vosges : 381 actions soit 2.97 % du capital social

- Les communes et groupements de communes : 3 080 actions soit 23.99 € du capital social.

Donner pouvoir à Mr le Maire de Moyemoutier à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.



JEAN HIRLI

JEAN HIRLI
2022.07.11 13:03:08 +0200
Ref:20220711_120003_1-1-O
Signature numérique
le Maire

COMMUNE DE
MOYENMOUTIER
DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES
NOMBRE DE CONSEILLERS :
• EN EXERCICE : 23
• PRESENTS : 17
• VOTANTS : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MOYENMOUTIER, légalement convoqué le jeudi 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HIRLI, Maire

Etaient présents :

HIRLI Jean, Maire.

COURRIER Jean-Claude, DUCRET Delphine, DANIEL Anthony, CREPET Katia, GERARD Olivier, Adjoint.

MICHEL Charles, Conseiller Délégué.

PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CHRISTAL Agnès, MACHADO Rui Manuel, PARMENTIER Sonia, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, KRIEQUER Daniel, SIMON Patricia, MARCHAL Jean-Jacques. Conseillers.

Absents non excusés : COLIN Alexandre, MEYER Evelyne.

Ont donné pouvoir : BOURDET Gaël à DUCRET Delphine, CLEVENOT Elise à BARROIS Valérie, THIEBAUT Emmanuel à MARCHAL Jean-Jacques, PETITNICOLAS Yolande à PARMENTIER Sonia.

Secrétaire de séance : DUCRET Delphine

Objet : Décision modificative n°1 budget commune

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	21	21			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve la décision modificative n°1 du budget commune comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-138 : Autres subventions d'investissement non transférables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 200.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 200.00 €
D-203-157 : COMMERCIALISATION DES LOTS	0.00 €	7 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	7 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-1632020 : EXTENSION BRANCHEMENTS ELECT	0.00 €	6 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183 : Matériel informatique	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	10 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-1722021 : AMENAGT BOURG PETIT HIMBAUMONT	11 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	11 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	11 200.00 €	17 400.00 €	0.00 €	6 200.00 €
Total Général		6 200.00 €		6 200.00 €



JEAN HIRLI

JEAN HIRLI
 2022.07.11 13:03:18 +0200
 Ref:20220711_120203_1-1-O
 Signature numérique
 le Maire

COMMUNE DE
MOYENMOUTIER
DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES
NOMBRE DE CONSEILLERS :
• EN EXERCICE : 23
• PRESENTS : 17
• VOTANTS : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MOYENMOUTIER, légalement convoqué le jeudi 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HIRLI, Maire

Etaient présents :
 HIRLI Jean, Maire.
 COURRIER Jean-Claude, DUCRET Delphine, DANIEL Anthony, CREPET Katia, GERARD Olivier, Adjoint.
 MICHEL Charles, Conseiller Délégué.
 PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CHRISTAL Agnès, MACHADO Rui Manuel, PARMENTIER Sonia, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, KRIEGUER Daniel, SIMON Patricia, MARCHAL Jean-Jacques. Conseillers.

Absents non excusés : COLIN Alexandre, MEYER Evelyne.

Ont donné pouvoir : BOURDET Gaël à DUCRET Delphine, CLEVENOT Elise à BARROIS Valérie, THIEBAUT Emmanuel à MARCHAL Jean-Jacques, PETITNICOLAS Yolande à PARMENTIER Sonia.

Secrétaire de séance : DUCRET Delphine

Objet : Adhésion au dispositif Alcome : Agir ensemble pour la réduction des mégots mal jetés dans l'espace public

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	21	21			

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024 ;
- 35 % de réduction d'ici 2026 ;
- 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation ;

- Améliorer : mise à disposition de cendriers ;
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent ;
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100 kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

Ce contrat prévoit :

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques ;
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

La commune de Moyennoutier dispose de la Responsabilité de nettoyage des voiries.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGES) n° 2021-105 du 10 février 2020 ;


Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'environnement ;

Vu la délibération en date du 07 juillet 2022 par lequel Monsieur le Maire de Moyennoutier lui propose de signer le contrat entre la ville de Moyennoutier et Alcome.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve la signature du contrat type entre la ville de Moyennoutier et Alcome pour la durée de l'agrément.

Autorise Mr le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.



JEAN HIRLI

JEAN HIRLI
2022.07.11 13:03:24 +0200
Ref:20220711_120401_1-1-O
Signature numérique
le Maire

COMMUNE DE MOYENMOUTIER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPARTEMENT DES VOSGES	L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MOYENMOUTIER, légalement convoqué le jeudi 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HIRLI, Maire
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES	<u>Etaient présents :</u> HIRLI Jean, Maire . COURRIER Jean-Claude, DUCRET Delphine, DANIEL Anthony, CREPET Katia, GERARD Olivier, Adjoint . MICHEL Charles, Conseiller Délégué . PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CHRISTAL Agnès, MACHADO Rui Manuel, PARMENTIER Sonia, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, KRIEQUER Daniel, SIMON Patricia, MARCHAL Jean-Jacques. Conseillers .
NOMBRE DE CONSEILLERS :	<u>Absents non excusés :</u> COLIN Alexandre, MEYER Evelyne.
• EN EXERCICE : 23	<u>Ont donné pouvoir :</u> BOURDET Gaël à DUCRET Delphine, CLEVENOT Elise à BARROIS Valérie, THIEBAUT Emmanuel à MARCHAL Jean-Jacques, PETITNICOLAS Yolande à PARMENTIER Sonia.
• PRESENTS : 17	<u>Secrétaire de séance :</u> DUCRET Delphine
• VOTANTS : 21	

Objet : Avenant lot 3 Espaces Verts : Aménagement du Petit Himbaumont


Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	21	21			

Dans le cadre de l'opération Aménagement du Petit Himbaumont, des travaux supplémentaires s'avérant indispensables pour un parfait achèvement du chantier ont dû être réalisés. Ces travaux portent notamment sur du double paillage, des plantations et la pose d'une clôture rigide avec soubassement béton.

Le détail du marché initial et de son avenant n° 1 se présente ainsi :

	MARCHE	AVENANT 1	DIFFERENCE
Totaux HT	60 753.04 €	68 995.36 €	8 242.32 €
Tva 20.00 %	12 150.61 €	13 799.07 €	5 604.58 €
Totaux TTC	72 903.65 €	82 794.43 €	9 890.78 E

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise ID VERDE.



JEAN HIRLI

JEAN HIRLI
2022.07.11 13:03:32 +0200
Ref:20220711_120602_1-1-O
Signature numérique
le Maire

COMMUNE DE MOYENMOUTIER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DEPARTEMENT DES VOSGES	L'an deux mille vingt-deux, le 07 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MOYENMOUTIER, légalement convoqué le jeudi 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HIRLI, Maire
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES	<u>Étaient présents :</u> HIRLI Jean, Maire . COURRIER Jean-Claude, DUCRET Delphine, DANIEL Anthony, CREPET Katia, GERARD Olivier, Adjoints . MICHEL Charles, Conseiller Délégué . PELLIS Carole, BARROIS Valérie, CHRISTAL Agnès, MACHADO Rui Manuel, PARMENTIER Sonia, DA SILVA Sophie, BONTEMPS Anthony, KRIEGUER Daniel, SIMON Patricia, MARCHAL Jean-Jacques. Conseillers .
NOMBRE DE CONSEILLERS :	<u>Absents non excusés :</u> COLIN Alexandre, MEYER Evelyne.
• EN EXERCICE : 23	<u>Ont donné pouvoir :</u> BOURDET Gaël à DUCRET Delphine, CLEVENOT Elise à BARROIS Valérie, THIEBAUT Emmanuel à MARCHAL Jean-Jacques, PETITNICOLAS Yolande à PARMENTIER Sonia.
• PRESENTS : 17	<u>Secrétaire de séance :</u> DUCRET Delphine
• VOTANTS : 21	

Objet : Franchise de TVA concernant la refacturation des heures effectuées au titre du service des eaux à la CASDDV

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	21	21			

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'articles L.2121-29,

Vu les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujettissement à la T.V.A notamment son article 256,

Considérant que la vente de biens ainsi que les sommes perçues en contreparties de la mise à disposition à titre onéreux du personnel communal sont soumises de plein droit à la T.V.A.

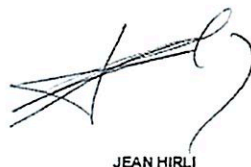
Considérant que le chiffre d'affaires annuel de facturation de personnel n'excède pas les seuils pour bénéficier du dispositif de franchise en base prévu à l'article 293b du CGI,

Il convient d'opter pour le régime de la franchise en base.

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide d'opter pour le bénéfice de la franchise de T.V.A pour l'année 2022 pour la facturation de la mise à disposition de personnel.



JEAN HIRLI

JEAN HIRLI
2022.07.11 13:03:21 +0200
Ref:20220711_120801_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Procès-verbal arrêté lors de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2022

Le maire, Jean HIRLI	La secrétaire de séance, Delphine DUCRET
	